

De Susan Ash, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour dissoudre son mariage avec William Manton.

Le tout respectueusement soumis.

JAS. ROBT. GOWAN,

*Président.*

L'honorable M. Gowan, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 22 avril, 1887.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la Compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, demandant un acte pour prolonger le temps dans lequel elle doit achever ses travaux, pour accorder certains pouvoirs à la corporation de la cité de Montréal et à d'autres municipalités, et pour changer son terminus à la Côte St-Paul, si la chose devient nécessaire ;

De la Compagnie du chemin de fer de Brantford, Waterloo et lac Érié, demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif ;

De Thomas Long et autres, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation pour construire un hôpital dans la ville de Collingwood ;

De E. P. Blaiklock et autres, de la ville d'Emerson, province de Manitoba, demandant à être constitués en compagnie pour construire un chemin de fer de la ville d'Emerson à la ville du Portage-la-Prairie, dans la dite province ;

De Robert Baird et autres, de la ville de Kincardine, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Kincardine à Teeswater ;

De Charles McRae et autres, du comté de Bruce, dans la province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de Compagnie du chemin de fer de Teeswater et Inverhuron ;

De la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada Ouest, demandant un acte qui amende son acte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis,

JAS. ROBT. GOWAN,

*Président.*

L'honorable M. Ogilvie a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte pour faire droit à Marie Louise Noël."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Ogilvie, secondé par l'honorable M. McKay, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois le jeudi, douzième jour de mai prochain, et qu'avis de cette lecture soit affiché aux portes de la Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que la dite Marie Louise Noël soit entendue par son conseil, à la dite seconde lecture, sur la vérité des allégations du dit bill, et que copie du dit bill soit signifiée à Robert L. Johnson, et qu'avis lui soit donné de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par son conseil pour faire valoir les raisons qu'il peut alléguer contre le dit bill.

Que la dite Marie Louise Noël comparaisse devant cette Chambre le douzième jour de mai prochain pour être interrogée à la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, afin de constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à l'adultère que pourrait avoir commis son mari ou s'il y a eu